

Mémoire de fin d'études : "La rénovation urbaine à Liège sous l'échevinat de Jean Lejeune 1959-1976 : Le cas du quartier Hors-Château - Féronstrée ".

Auteur : Gardier, Laurie

Promoteur(s) : HOUBART, Claudine; Hautecler, Paul-Christian

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2017-2018

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/5450>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

ANNEXES

LISTES DES ACTEURS

LEJEUNE Jean (1914-1979)

Né à Herstal en 1914. Fils du poète wallon Jean Lejeune, qui meurt à la fin de la Première Guerre mondiale. Elevé modestement par sa mère couturière, Adrienne Vercheval, et par sa sœur aînée, Marguerite dite « Rita ».

Entrepren des études supérieures à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège. Acquiert le titre de Docteur en histoire en 1938.



Figure 61 Jean Lejeune

Appelé à l'armée, il est sous-lieutenant au 12^e Régiment de Ligne. Fait prisonnier de guerre et emmené en Allemagne de 1940 à 1945. En captivité, il écrit l'ouvrage *Une histoire de la principauté de Liège*.

A son retour, il réussit sa thèse d'agrégation : *Liège et son pays. Naissance d'une patrie (XIII-XIV^e siècles)*. Remarqué par l'ASBL le Grand Liège qu'il intègre en tant que secrétaire général. L'ASBL publie son ouvrage écrit en captivité en 1948.

Nommé professeur ordinaire à l'Université de Liège en 1959. Titulaire de la chaire de politique économique et sociale, du cours d'histoire de Belgique et de celui d'histoire de la Principauté de Liège.

Conseiller communal du Parti libéral en 1958. Échevin des Travaux publics et des Musées de 1959 à 1976.

Président de l'ASBL Le Grand Liège en 1965.

Premier directeur du nouveau « Musée de l'Art wallon et de l'évolution culturelle de la Wallonie » qu'il fait construire.

Également membre de la commission du Fonds d'histoire du Mouvement wallon (1949), du Comité permanent du Congrès national wallon (1950-1971) et du Mouvement libéral wallon (1962-1979).

BAILLY Charles (1914-1991)

Ouvrier tourneur. Actif dans le mouvement socialiste clandestin en 1940. Conseiller provincial de Liège de 1945 à 1961. Conseiller communal de la ville de Liège en 1946. Échevin socialiste des Travaux publics de 1950 à 1964. Dernier bourgmestre de Liège (1973) avant la fusion des communes. Sénateur provincial de 1976 à 1981.

BLONDEN Hubert-Guillaume (1816-1881)

Ingénieur et directeur des Travaux publics de la ville de Liège de 1857 à 1880. Auteur de nombreux plans d'aménagement des quartiers liégeois, dont ceux du bassin et de l'île du Commerce, qui laissent place aujourd'hui au parc d'Avroy ainsi qu'au quartier des Terrasses. Son nom est donné à l'une des deux avenues du quartier, traces des anciens canaux qui permettaient d'accéder au bassin.

BONHOMME Henri

Architecte actif principalement en région liégeoise. Auteur de nombreux immeubles modernes à Liège en collaboration avec Jean Poskin (Résidence Simenon, Cité administrative, Tour Kennedy, Complexe Saint-Georges, etc).

BOURGAULT Camille (1889-1960)

Professeur à l'École spéciale d'Architecture de Liège. Architecte très actif dans la restauration d'édifices religieux à Liège. Membre effectif de la CRMSF en 1945.

BOURGEOIS Victor (1897-1962)

Chef d'atelier d'architecture à l'École nationale supérieure d'architecture et des arts visuels de Bruxelles entre 1934-1962. Il refuse le diplôme d'architecte pour affirmer ses visées non conformistes. Membre des CIAM. Propose une architecture fonctionnaliste et épurée.

BUISSERET Auguste (1888-1965)

Avocat et docteur en droit de l'Université de Liège. Militant au sein du Mouvement wallon dès 1913. Homme politique libéral, entre au Conseil communal de Liège en 1930 et devient échevin en 1934. Ministre de l'Instruction publique en 1945, puis de l'intérieur en 1946 et des travaux publics en 1949. Bourgmestre de Liège de 1958 à 1963.

CGRP - Commissariat général à la restauration du pays

Organisme mis en place dès 1940 par l'occupant allemand dans le but de redresser l'économie du pays. Dirigée par Charles Verwilghen, elle comprend trois Services : service de la Reconstruction, service de Mise au Travail et service de Dommages de Guerre. Au sein du Service de la reconstruction, la section architecture et urbanisme est confiée à Henry Van De Velde.

CRMSF – Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles

Organe consultatif du gouvernement en matière de protection et de conservation du Patrimoine. Créée en 1835 par Léopold I^{er}, la Commission Royale des Monuments s'adjoint une section « Sites » en 1912, puis une section « Fouilles » en 1989 lors de la régionalisation.

DEHOUSSE Jean-Maurice (1936)

Fils de Fernand Dehousse et de Rita Lejeune. Docteur en Droit de l'Université de Liège. Détenteur d'une licence à l'École des hautes études internationales de l'Université américaine John Hopkins et diplômé des hautes études fédéralistes au Collège universitaire d'Aoste. Membre du Parti Social belge et secrétaire de la Commission politique préparatoire au congrès de fondation du Mouvement populaire wallon en 1961. Candidat au scrutin législatif de 1971 dans le but de contribuer à la fédéralisation de l'État belge et de faire émerger une Wallonie autonome. Ministre de la Région wallonne en 1979. Entre au Sénat de 1981 à 1991. Député wallon en 1995 et européen de 1999 à 2004. Bourgmestre de Liège de 1994 à 1999. Membre du conseil d'administration de l'ASBL Le Grand Liège.

DESTENAY Maurice (1900-1973)

Instituteur dans l'enseignement communal liégeois de 1920 à 1940, formé à l'École normale de Liège. Prisonnier de guerre de 1940 à 1945. Député de Liège en 1949. Conseiller communal en 1952, puis échevin de l'Instruction publique et des Sports de 1953 à 1964. Président national du Parti libéral durant la période du « gouvernement des gauches » et de la crise de la question scolaire de 1954 à 1959. Vice-président du comité d'Action wallonne de Liège de 1962 à 1964, il publie un manifeste en faveur du fédéralisme en 1963, avec la fédération libérale de Liège. Dernier libéral à exercer le mandat de bourgmestre de Liège de 1963 à 1973.

EGAU - Études en Groupe d'Architecture et d'Urbanisme

Association d'architectes actifs principalement dans le développement urbanistique de la région liégeoise entre 1950 et 1992. Fondée par Charles Carlier (1916-1993), Hyacinthe Lhoest (1913-1983) et Jules Mozin (1914-1995). Auteurs de la plaine de Droixhe, de la gare des Guillemins, du centre sportif du grand séminaire de Liège, de la maison communale d'Ougrée, etc.

ENGLEBERT Jean (1928)

Ingénieur civil architecte diplômé à l'Université de Liège en 1955, puis diplômé ingénieur urbaniste en 1958. Professeur ordinaire à la Faculté des sciences appliquées. Fondateur du Centre de recherche d'architecture et d'urbanisme en 1967, puis du Centre d'études japonaises en 1991. Coordonne la construction du domaine du Sart Tilman à la suite de Claude Strebelle.

Groupe L'ÉQUERRE (1935)

Agence d'architecture et d'urbanisme moderniste inspirée par les théories des CIAM dont elle assure le secrétariat belge de 1935 à 1958. Tire son nom de la revue d'architecture liégeoise « L'Équerre ». Fondée par les architectes Émile Parent (1910-1985), Albert Tibaux (1908-1985), Edgard Klutz (1909-1987), Paul FITSCHY (1908-1993) et Ivon Falize (1908-1979). Auteur de nombreux plans d'aménagement en région liégeoise, comme celui du plateau des Trixhes à Flémalle, de l'Exposition internationale de l'eau, de l'agglomération liégeoise, de l'implantation de l'université de Liège au Sart Tilman, du Palais des Congrès de Liège, de la place Saint-Lambert et de ses abords, etc.

FRANCOTTE Jean (1925-2015)

Architecte diplômé de l'Académie des Beaux-Arts de Liège en 1950. Se spécialise dans la restauration des monuments à l'Institut Saint-Luc. Dessinateur topographe au Service des Travaux de la ville en 1953 à l'issue d'un stage auprès de l'administration communale de Seraing. Entre au Service de l'architecture en 1960. Nommé dessinateur-conducteur en 1967 puis architecte-restaurateur en 1970. Également architecte chef de service, puis directeur du groupe « Architecture-Autorisation de bâtir-Inspection de bâtisses ». Membre de la CRMSF, de la Commission des orgues et de la Commission des recherches archéologiques de la place Saint-Lambert.

FRANKIGNOUL Edgard (1882-1954)

Industriel qui met au point une amélioration du système des pieux de fondation Compressol. Breveté en 1909. Constitue la première Société des Pieux Armés Frankignoul en 1911. Membre du Mouvement wallon. Cofondateur et administrateur du Conseil économique wallon. Président de l'ASBL Le Grand Liège de 1944 à 1954.

GOLDINE Georges

Échevin libéral des Travaux publics et des Musées qui succède à Jean Lejeune en 1976. Administrateur-délégué de la Compagnie générale européenne. Membre du conseil d'administration de l'ASBL Le Grand Liège.

LECLERC Nicolas (1915-1978)

Architecte-technicien diplômé de l'Institut Saint-Luc en 1938. Prisonnier de guerre entre 1940 et 1945. Stagiaire chez Camille Bourgault. Poursuit une formation d'architecte-restaurateur des monuments historiques à l'Institut Saint-Luc de 1954 à 1957. Membre de la CRMSF, de la Société Royale Le Vieux Liège, de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège et du Conseil International des Monuments et des Sites.

Charles-Edouard Jeanneret dit LECORBUSIER (1887-1965)

Graveur ciseleur formé à l'Ecole d'Art Neuchâtel (Suisse) en 1900. Entre au cours supérieur de décoration de l'Ecole d'Art en 1904 et s'oriente vers l'architecture. Voyage beaucoup. Etudie le mouvement d'Art Décoratif en Allemagne. Ouvre son premier atelier d'architecture en 1917 à Paris et reçoit de nombreuses commandes. Fonde la revue « L'Esprit Nouveau » en 1919. Cofondateur des CIAM en 1928. Participe au concours d'idées pour l'Exposition Internationale des Arts et Techniques de 1937. Publie « La Charte d'Athènes » en 1943.

LEJEUNE Rita (1906-2009)

Sœur de Jean LEJEUNE. Mère de Jean-Maurice Dehousse. Professeur de littérature romane à l'Université de Liège. Publie de nombreux travaux sur la littérature wallonne dialectale.

LOUSBERG Joseph (1857-1912)

Dessinateur, puis Conducteur des travaux communaux de la ville de Liège en 1882. Architecte des Bâtiments communaux en 1887. Poursuit une carrière d'architecte indépendant tout en étant fonctionnaire. S'intéresse à la restauration. Membre de l'Institut Archéologique Liégeois.

POSKIN Jean (1916-1998)

Architecte actif principalement en région liégeoise. Auteur de nombreux immeubles modernes à Liège en collaboration avec Henri Bonhomme (Résidence Simenon, Cité administrative, Tour Kennedy, Complexe Saint-Georges, etc).

PUTZEYS Alfred (1892-1982)

Licencié de l'Université de Liège en Sciences commerciales et consulaires en 1911 ainsi qu'en Sciences politiques en 1913. Administrateur délégué de la Compagnie internationale des Pieux Armés Frankignoul. Cofondateur du Conseil économique wallon. Vice-président de l'ASBL Le Grand Liège dès 1946.

ROYER Jean (1903-1981)

Architecte et urbaniste français. Directeur des études à l'École d'architecture de Paris. Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris. Urbaniste en chef au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et inspecteur général de l'Urbanisme des régions du Centre et d'Aquitaine de 1941 à 1954. Urbaniste-conseil des villes de Bordeaux, de Liège, de Bourg-en-Bresse et de Bougie (en Algérie).

Société Royale Le Vieux Liège

Association ayant pour objectif la défense et la promotion du patrimoine culturel, historique, architectural et paysager du pays de Liège. Fondée en 1894 par un groupe de Liégeois soucieux de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine de la région de Liège. Reçoit le titre de « Société Royale » en 1945.

STREBELLE Claude (1917-2010)

Architecte et urbaniste diplômé de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles en 1941. Fondateur du bureau d'architecture de l'atelier du Sart Tilman. Dirige l'implantation de l'Université de Liège sur le campus du Sart Tilman vers 1970. Auteur du plan directeur de la place Saint-Lambert entre 1980 et 1990.

THONE Georges (1897-1972)

Fils d'un imprimeur liégeois. Diplômé de l'Université de Liège. Reprend l'imprimerie familiale qui devient l'une des premières maisons d'édition de Wallonie. Imprimeur des principaux journaux et revues d'action wallonne. Président-directeur de la Ligue d'Action wallonne de Liège et de son journal. Président de l'ASBL Le Grand Liège de 1954 à 1966.

TRUFFAUT Georges (1901-1942)

Lieutenant au long cours de l'École supérieure de Navigation marchande d'Anvers en 1922. Secrétaire de rédaction au journal quotidien La Wallonie en 1923. Conseiller communal socialiste de Liège en 1932. Député de Liège en 1934. Échevin des Travaux de la ville de Liège de 1935 à 1942. Fondateur de l'ASBL Le Grand Liège en 1937 et du Conseil économique wallon en 1939. Dépose à la Chambre des députés, avec Joseph Martel et François Van Belle, la première proposition de loi visant à instaurer un système fédéral en Belgique en 1938. Incorporé dans les Forces belges de Grande-Bretagne en 1940.

WERY Léo (-2002)

Responsable des relations publiques à l'Université de Liège et conseiller au cabinet du Recteur Dubuisson. Président de la Jeune Chambre Économique de Liège en 1964.

PLAN DU QUARTIER DES MUSEES

Le document qui suit est une vue en perspective du quartier historique de la ville de Liège permettant de situer les éléments essentiels du quartier des Musées dans leur contexte.

Source de l'image : Google Earth



1. Église Saint-Barthélemy
2. Palais Curtius (actuellement Musée Curtius)
3. Hôtel Brahy (actuellement Musée Curtius)
4. Maison Dewilde (actuellement Musée Curtius)
5. Hôtel Hayme de Bomal (actuellement Musée Curtius)
6. Hôtel d'Ansembourg (actuellement Musée d'arts décoratifs du XVIII^e siècle)
7. Hôtel Somzé (actuellement Échevinat du Tourisme)
8. Îlot archéologique Saint-Georges



9. Complexe Saint-Georges
10. Complexe de Potiérue
11. Maison Havart
12. Halle aux viandes (actuellement Office du Tourisme)
13. Église Saint-André (actuellement salle de réception et d'exposition)
14. Couvent des Frères Mineurs (actuellement Musée de la Vie wallonne)
15. Îlot archéologique rue Mère-Dieu
16. Béguinage du Saint-Esprit + Relais de poste (actuellement Brasserie Curtius)

PLANS D'AMENAGEMENTS

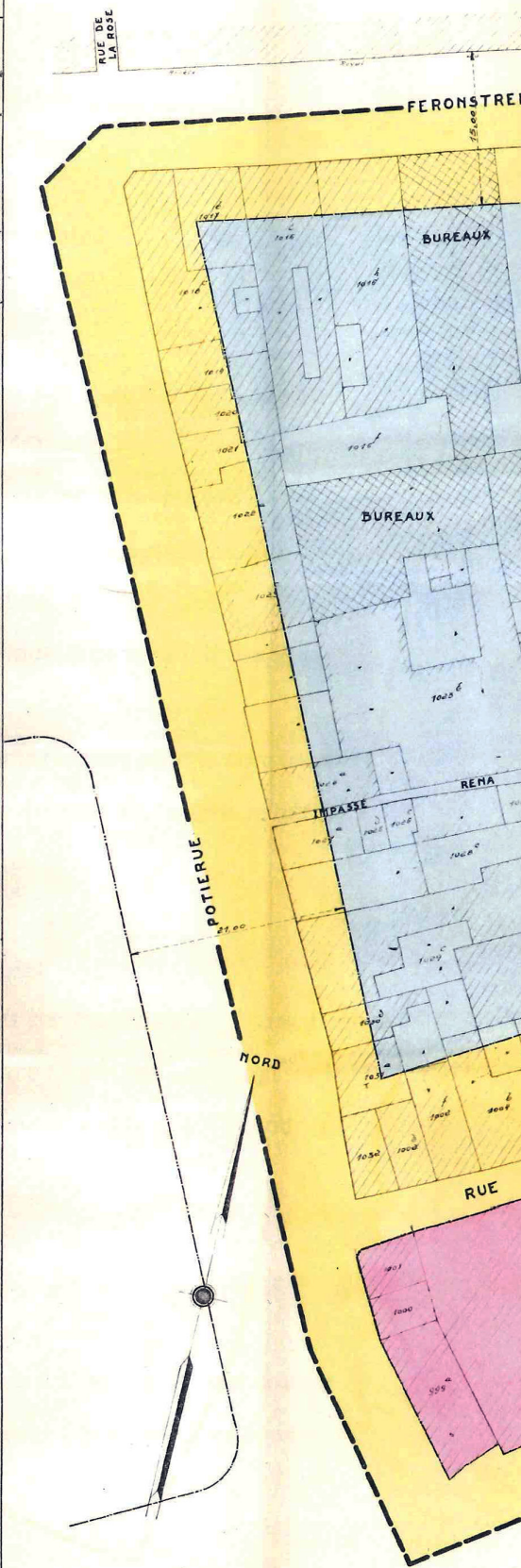
Sont repris, dans l'ordre, les documents suivant :

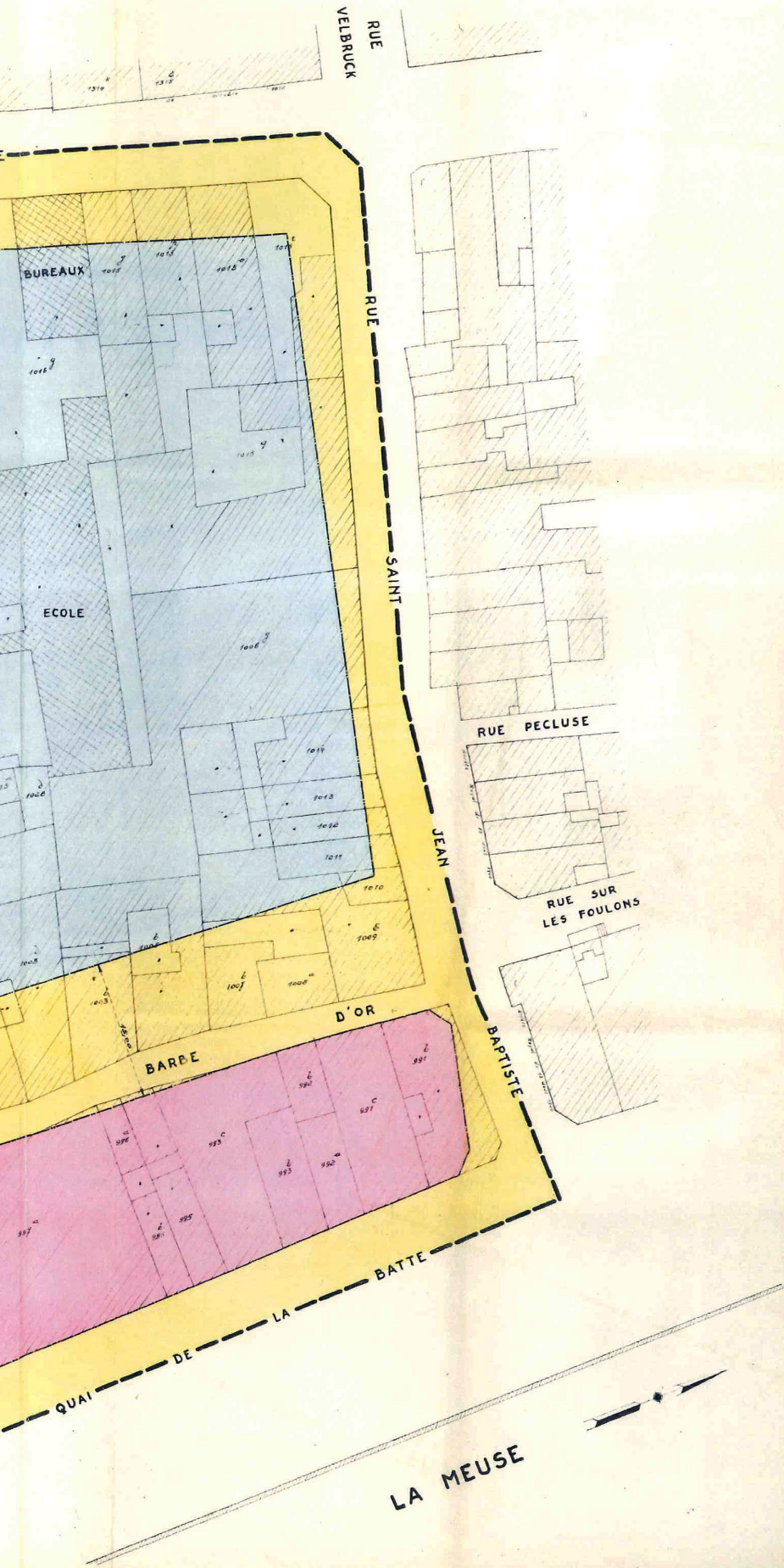
- Plan d'alignement pour l'aménagement du quartier de la Halle, 1934.
- Plan particulier d'aménagement n°29 pour la construction de la Cité administrative. Plans de destination et d'expropriation.
- Plan particulier d'aménagement n°47 pour l'aménagement d'un parking en Potiérue. Plans de destination et d'expropriation.
- Plan particulier d'aménagement n°67 pour l'aménagement des abords de l'église Saint-Barthélémy. Plans de destination et des prescriptions urbanistiques.
- Plan particulier d'aménagement n°70 pour l'aménagement de l'îlot Saint Georges. Plans de destination et des prescriptions urbanistiques.

Source des plans : Service de l'urbanisme de la ville de Liège

LEGENDE

ARTICLE	ETAT EXISTANT	DESTINATION	DESCRIPTION	ARTICLE	PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES	
Ar.1			Limite de bien particulier	Ar.1	<p>ZONE DE CONSTRUCTIONS D'HABITATIONS FERMEES A destination. Sont seuls autorisés - les immeubles résidentiels - les immeubles à destination commerciale éventuellement à caractère éducatif.</p> <p>Les hauteurs des immeubles à construire ne pourront dépasser les hauteurs comprises. Les étages en recul sur l'alignement sont interdits.</p> <p>Les toitures seront constituées par des terrasses ou couvertes au moyen de tuiles ou ardoises, les cages d'ascenseurs ne pourront pas dépasser la hauteur du mur acrotère, celui-ci étant compris dans la hauteur totale.</p> <p>Pour les revêtements des murs visibles de la voie publique, il ne sera fait usage que de matériaux de choix. Les briques de schiste de forêts ou de céramiques sont interdites pour la construction des façades, des murs mitoyens et ceux destinés à le devenir. En façade le béton brut est interdit à l'usage.</p> <p>Les panneaux publicitaires ne pourront surmonter, les constructions en concurrence de la hauteur totale prévue pour celle-ci et leur surface ne pourra dépasser le 1/20^e de la façade principale pour les panneaux lumineux et le 1/40^e pour les panneaux classiques.</p>	
			Voie	Ar.2		<p>ZONE COMMERCIALE</p> <p>Dans cette zone, les constructions à usage commercial ou artisanal pourront couvrir la totalité de la parcelle, mais leur hauteur ne pourra dépasser 4,50m. Toitures comprises.</p>
			Zone de constructions à habitations fermées	Ar.3		<p>ZONE A DESTINATION PUBLIQUE</p> <p>Réant</p>
			Limite de parcelle			
			Bâtiment privé en bon état			
Ar.2			Zone commerciale			
Ar.3			Zone à destination publique			





Vu pour être annexé à l'arrêté local n°
 6188/195
 En date du 30 novembre 1954
 Le Maire des Termes
 A. de la Fournelle

Carandreaux

PROVINCE DE LIEGE
VILLE DE LIEGE
 SERVICE DE L'URBANISME

PLAN PARTICULIER D'AMENAGEMENT N° 29 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CITE ADMINISTRATIVE

PLAN DE DESTINATION ET DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

ECHELLE 0.005 Présenté par l'Ingénieur Directeur S.
Liege, le 30 novembre 1954

Vu et approuvé provisoirement pour le Conseil Communal en séance du 17 janvier 1955
 Par le Conseil, Le Secrétaire, P. le Bourgmestre Pr. L'Échevin,
De Villèle *De Villèle* *De Villèle*

Le Collège des Bourgmestres et Echevins certifie que le présent plan a été déposé à l'hôtel de ville et l'examen public du 1^{er} au 16^{es} ou du 17^{es} au 18^{es} Par le Collège, Le Secrétaire, P. le Bourgmestre Pr. L'Échevin,
De Villèle *De Villèle*

Vu et approuvé définitivement pour le Conseil Communal en séance du 14 mars 1955
 Par le Conseil, Le Secrétaire, P. le Bourgmestre Pr. L'Échevin,
De Villèle *De Villèle*

TABLEAU DES EXPROPRIATIONS

N° D'ORDRE	N° CADASTRAL	NOM DU PROPRIETAIRE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE DE LA PARCELLE		SURTAXE A RETENIR	Valeur de la surface A PROPRIETAIRES	POUVOIR EXPROPRIAIRE
				SUIVANT CADASTRE	SUIVANT MESURAGE			
1	1015	BERRY DEVERRE	maison	70	70	—	—	—
2	1016	SERVAIS CALAIS	maison	120	120	—	—	—
3	1017	CHENEYS PAUL	maison	190	190	—	—	—
4	1018	TOUX PRUNEL	maison	42	42	—	—	—
5	1019	PILETTE BRISA	maison	39	39	—	—	—
6	1020	PLUM VERTRECEL	maison	30	30	—	—	—
7	1021	WERY ROHM	maison	84	84	—	—	—
8	1022	DEWANDRE MARIE	maison	212	212	—	—	—
9	1023	PILOT LILMONT	maison	137	137	—	—	—
10	1024	SCHUMACKER SIVAGE	maison	171	171	—	—	—
11	1025	VRY VILLER	maison	539	539	—	—	—
12	1026	CARPEL ROBERT	maison	520	520	—	—	—
13	1027	PIGNOLET BUDO	maison	138	138	—	—	—
14	1028	BOUMADI TATON	maison	86	86	—	—	—
15	1029	BILLIE PHARIZE	maison	31	31	—	—	—
16	1030	BILLY MEYERS	maison	45	45	—	—	—
17	1031	DUBOIS LOUIS	maison	26	26	—	—	—
18	1032	DUBOIS LOUIS	maison	198	198	—	—	—
19	1033	HUBERT YVAIN	maison	50	50	—	—	—
20	1034	HERBETTE ORBIEL	maison	67	67	—	—	—
21	1035	HERBETTE MESSIE	maison	202	202	—	—	—
22	1036	MORDANT DEBI	maison	110	110	—	—	—
23	1037	MORDANT DEBI	maison	158	158	—	—	—
24	1038	WARBAN GEORGES	maison	109	109	—	—	—
25	1039	WARBAN GEORGES	maison	244	244	—	—	—
26	1040	JURJANT LILMONT	maison	70	70	—	—	—
27	1041	HERBET MADOUX	maison	30	30	—	—	—
28	1042	DELARUE	maison	28	28	—	—	—
29	1043	RESEMMEZ	maison	28	28	—	—	—
30	1044	DEVOISE LEVENS	maison	36	36	—	—	—
31	1045	LEVERS GORMAN	maison	48	48	—	—	—
32	1046	PINET MAUTON	maison	72	72	—	—	—

LIEGE. DE LA VILLE

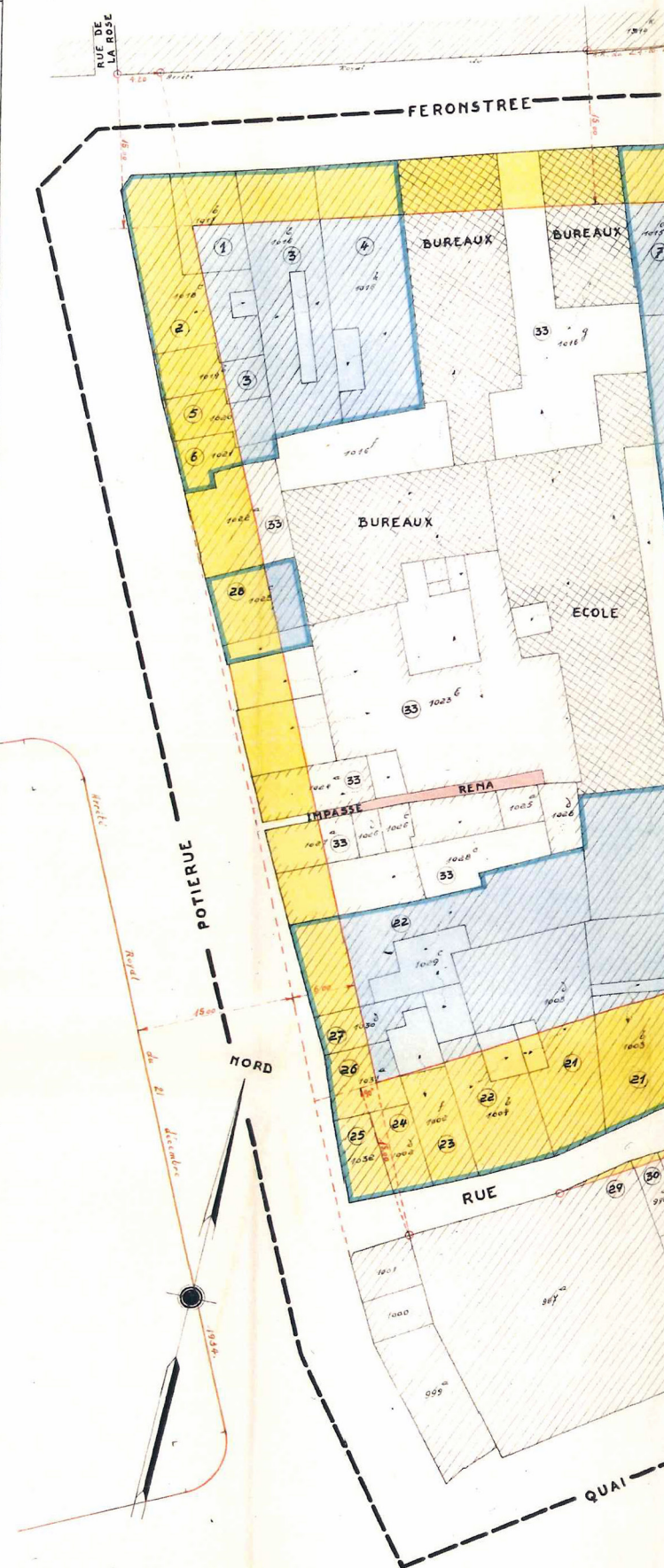
TABLEAU DES EMPRISES

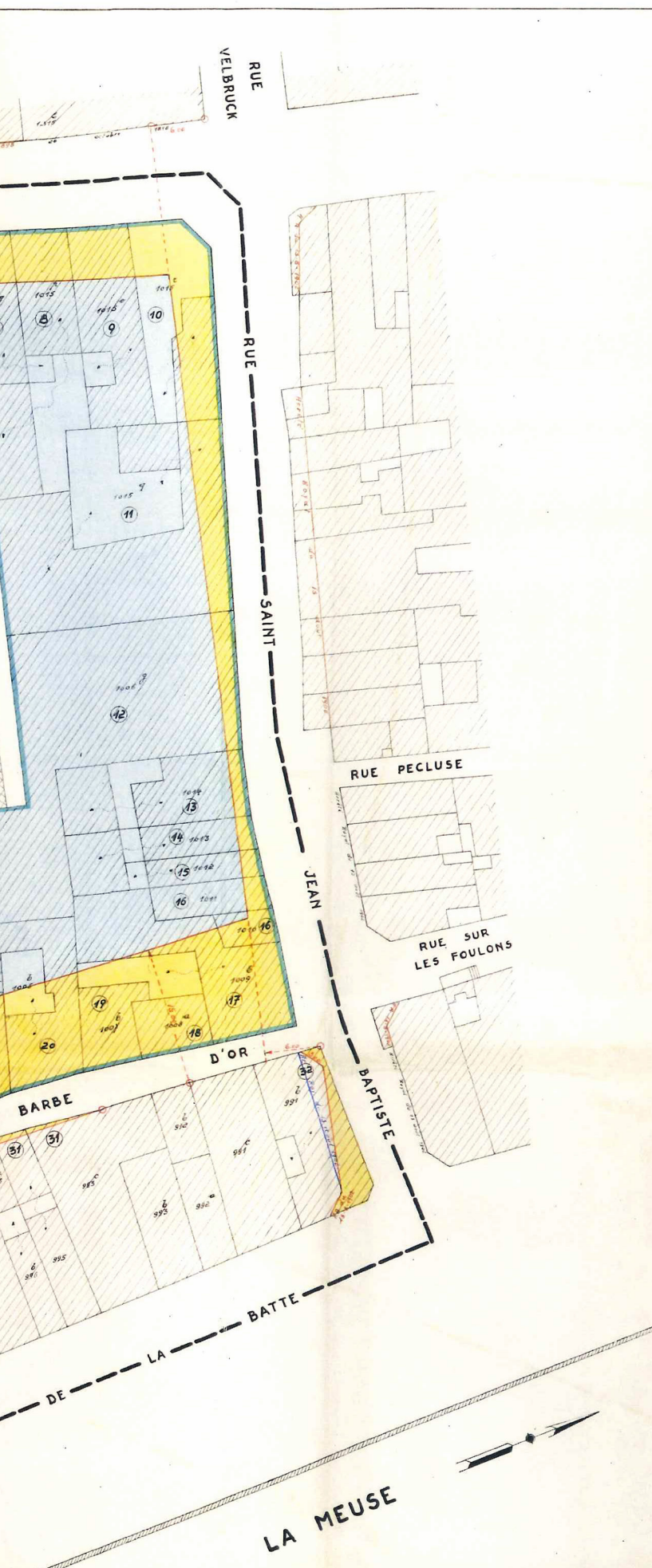
N°	NOM	NATURE	Superficie	M ² cat
33	58 PROSPERANTINE	maison	988	3
34	59 TURQUIN LEOUD	maison	25	3
35	60 THIRIART LA MARINE	maison	81	3
36	61	maison	180	3
37	62 REMACLE LACOST	maison	142	36
38	63	maison	844	55
39	64	maison	20	10
40	65	maison	119	69
41	66	maison	33	24
42	67	maison	33	24
43	68	maison	55	25

LA

LEGENDE

ARTICLE	ETAT EXISTANT	DESTINATION	DESCRIPTION
—	—	—	Limite de plan particulier
—	—	—	Limite de la zone d'expropriation
—	—	—	Alignements proposés
—	—	—	Alignements à reporter
—	—	—	Alignements décrétés et conservés
—	—	—	Expropriation pour incorporation à la voirie
—	—	—	Expropriation pour destination publique
—	—	—	voies désaffectées
—	—	—	Bâtiments privés en bon état
—	—	—	Bâtiments publics en bon état
—	—	—	Bâtiments privés détruits
—	—	—	Limite des parcelles





Vu pour être annexé à l'arrêté Royal du
 du 6/11/55
 par le Collège
 de la Ville de Liège
 Le Bourgmestre
 L'Échevin
 Le Secrétaire

PROVINCE DE LIEGE
VILLE DE LIEGE
 SERVICE DE L'URBANISME

**PLAN PARTICULIER D'AMEN-
 TEMENT N°29 POUR LA CONS-
 TITUTION D'UNE CITE ADMINISTR**

PLAN D'EXPROPRIAT

ECHELLE 0 005 Présenté par l'Ingénieur-Di-
 recteur
 Liège, le 30 novembre
 1955

Vu et approuvé provisoirement par
 le Conseil Communal
 en séance du 27 janvier 1955
 Par le Conseil
 Le Bourgmestre-Pr.
 L'Échevin
 Le Secrétaire

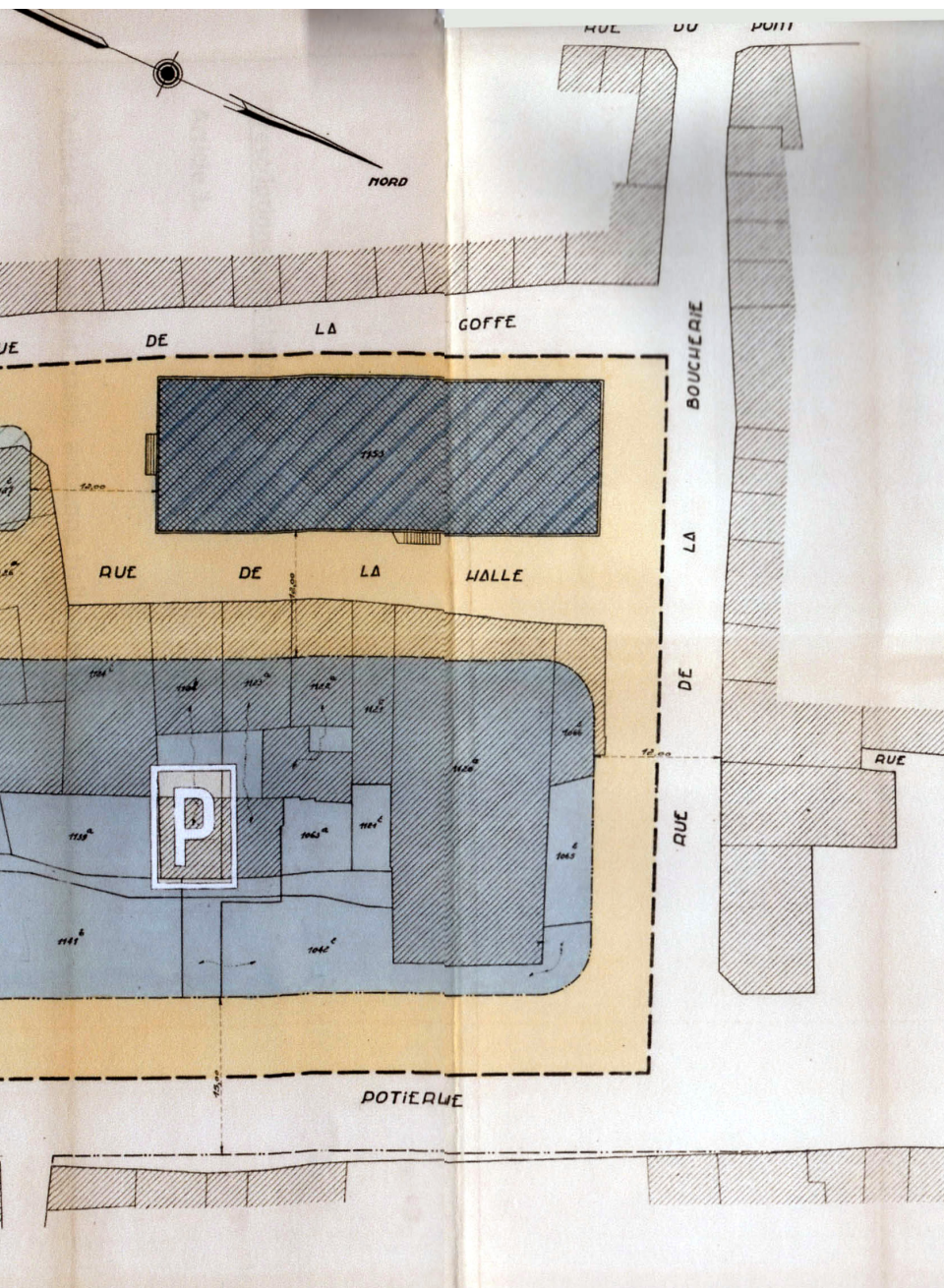
Vu et approuvé définitivement par
 le Conseil Communal
 en séance du 14 mars 1955
 Par le Conseil
 Le Bourgmestre-Pr.
 L'Échevin
 Le Secrétaire

Vu et approuvé par le Collège des Bourgmestres
 certifié que le présent
 plan a été délibéré et adopté
 du 12-1955 au 17-11-1955
 Par le Collège
 Le Bourgmestre-Pr.
 L'Échevin
 Le Secrétaire

ARTICLE	ETAT EXISTANT	DESTINATION	DESCRIPTION	ARTICLE	PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES
Art 1			Limite du plan particulier Limite de zone d'affectation Limite de parcelles Front de bâtisse obligatoire sur alignement Voirie	Art 1	
Art 2			Zone à destination publique	Art 2	Monument classé, ancienne Halle aux viandes
Art 3			Zone de construction-parking	Art 3	ZONE DE CONSTRUCTION-PARKING. A DESTINATION Est seule autorisée la construction d'usage parking à GARAGE ET ESTHETIQUE. La hauteur des bâtiments pourra être portée à 23 m. Les matériaux à employer et les plans de la construction devront être approuvés par le Collège des Bourgmestre et Echevins
Art 4			Parc public	Art 4	PARC PUBLIC. Néant

GOFFE
 LA
 DE
 QUAI





Vo pour être annexé à l'Annuaire Répertoire de
 ce plan
 N° 2 611123
 Bessière, J. Viseur 1934
 Le Maire de Tervuren
 D'après le plan

[Signature]

O. Barandier

PROVINCE DE LIÈGE
VILLE DE LIÈGE
 SERVICE DE L'URBANISME

PLAN PARTICULIER N°47 POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING EN POTIERUE

PLAN DE DESTINATION ET DE PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

ECHELLE : 0.005

PRÉSENTÉ PAR L'INGÉNIEUR-DIRECTEUR D'URBANISME
 LIÈGE, le 22 mars 1934

[Signature]

Vo et Approuvé par le Conseil Communal en séance ordinaire le 27 mars 1934
 Par le Conseil:

Le Secrétaire

[Signature]

Le Bourgmestre-Président

[Signature]

Le Collège des Bourgmestres et Échevins certifie que le présent plan a été déposé à l'Hôtel de Ville, et inséré au procès-verbal de la séance publique du 8-4-1934 au B.G. 4-1934

Par le Collège:

[Signature]

Le Secrétaire

[Signature]

Vo et Approuvé de facto par le Conseil Communal en séance ordinaire le 27 juin 1934
 Par le Conseil:

Le Secrétaire

[Signature]

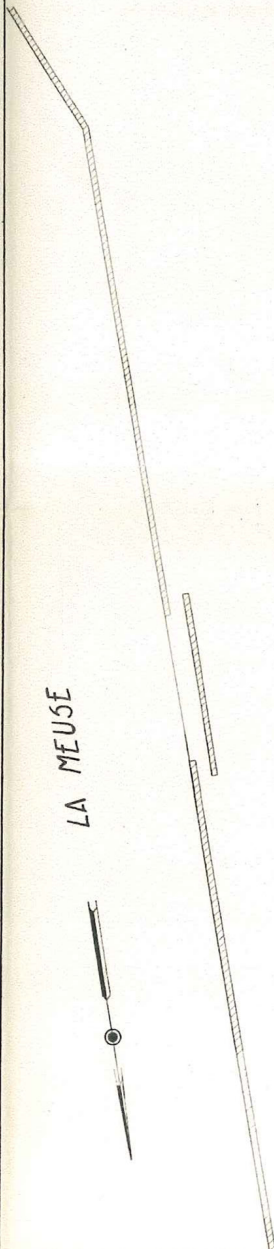
Le Bourgmestre et Échevins

[Signature]

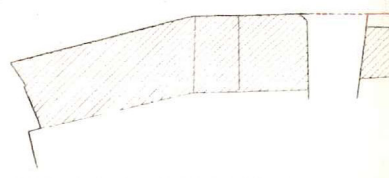
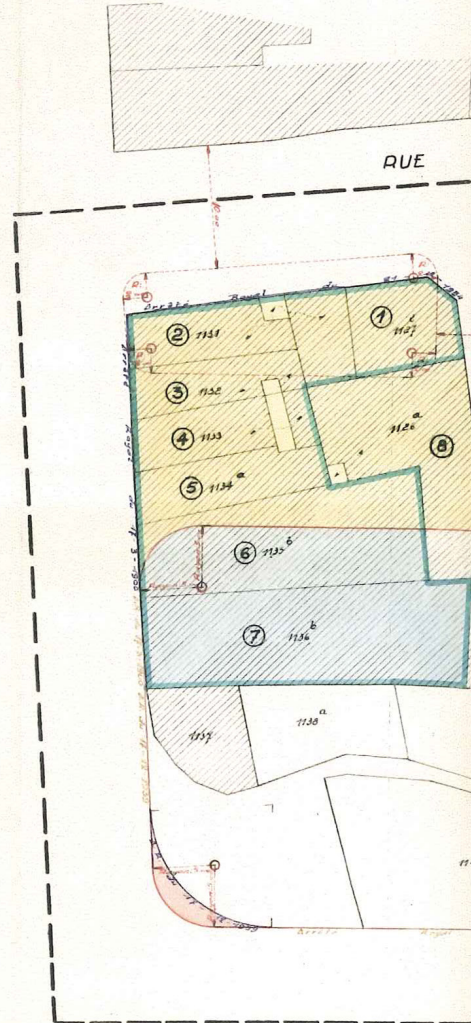


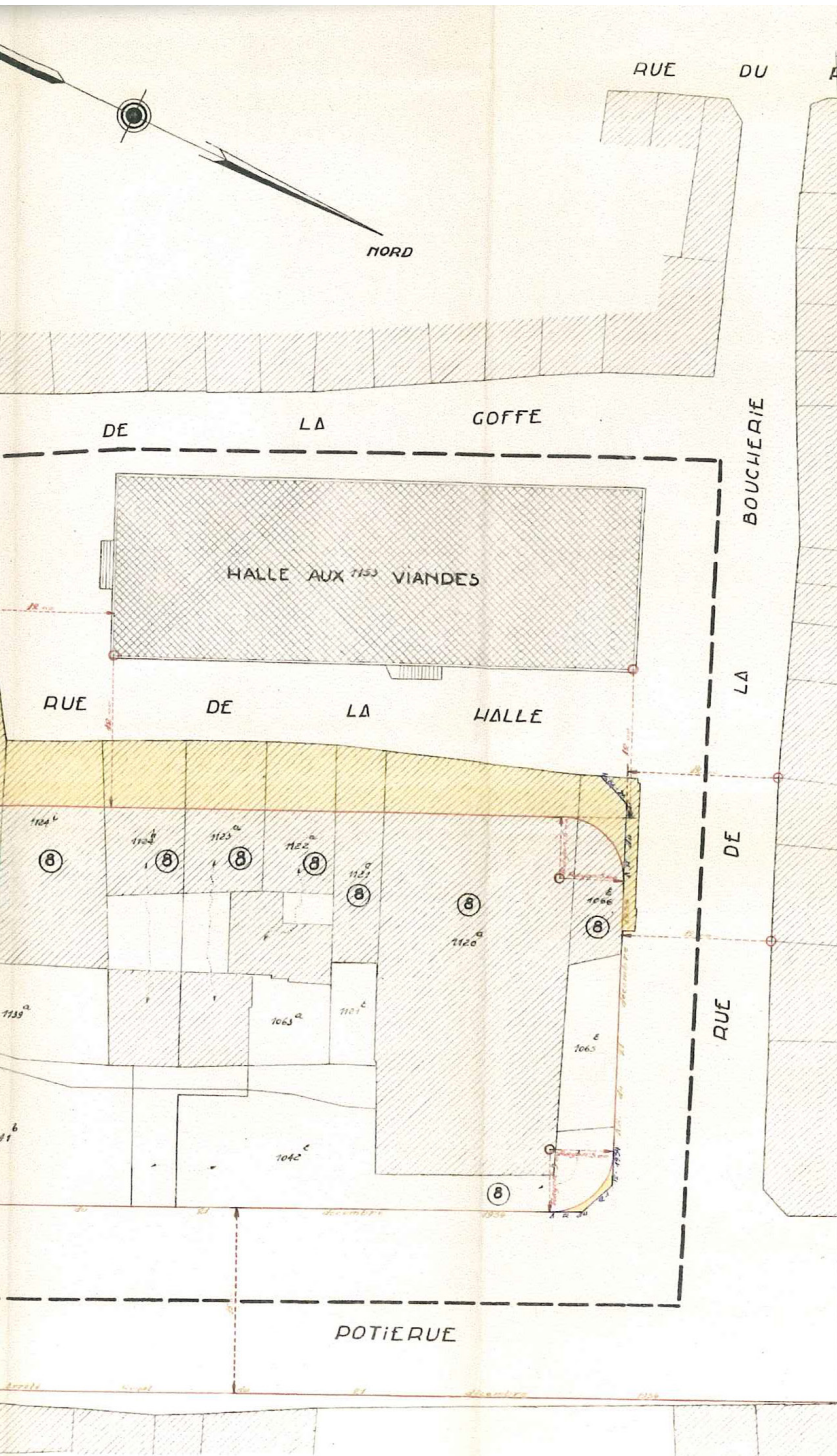
TABLEAU DES EXPROPRIATIONS

N° D'ORDRE	N° CENSTRAL	NOM DU PROPRIETAIRE	NATURE DU BIEN	SURFACIE DE LA PARCELLE SUIVANT CADASTRE	PROJURE	SURFACIE A EXPROPRIER	VALEUR DE LA PARCELLE A EXPROPRIER	POUVOIR EXPROPRIANT
1127	c	Plandier-Leoy L	maison	56	---	56		
1131		Paillet-Cosson	maison	88	---	88		
1132		Gralet-Lambert	maison	54	---	54		
1133		Marechal-Cosnier	maison	56	---	56		
1134	a	Darding-Boulet	maison	54	---	54		
1135	b	Servois-Cosson	maison	155	---	155		
1136	a	Cuvrier-Giffens	maison	199	---	199		
1042	z	Ville de Liege	quai	247	---	2		
1066	a	id	bureau	75	---	35		
1120	c	id	halle	508	---	65		
1127	a	id	maison	63	---	21		
1128	c	id	maison	114	---	30		
1123	a	id	maison	149	---	35		
1124	a	id	maison	133	---	35		
1124	b	id	maison	130	---	43		
1126	a	id	maison	165	---	160		



LA
GOLFE
DE
QUAI





ARTICLE	ETAT	DESTINATION	DESCRIPTION
	EXISTANT		Limite du plan particulier
			Limite de la zone d'expropriation
			Limite de parcelles
			Expropriations pour incorporation de la voirie
			Expropriations pour destination publique
			Alignements proposés
			Alignements décrétés et conservés
			Alignements à rapprocher
			Bâtiments privés en bon état
			Bâtiment public en bon état
			Voie désaffectée

Vu pour être annexé à l'Arrêté Royal du
 de 1954
 N° 2 6187/29
 Bruxelles, le 9 Mars 1955
 Le Ministre des Travaux Publics
 et de l'Urbanisme
J. Van Belle
 E. Bouraudeau

PROVINCE DE LIÈGE
VILLE DE LIÈGE
 SERVICE DE L'URBANISME

PLAN PARTICULIER N°47 POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING EN POTIERUE

PLAN D'EXPROPRIATION

ECHELLE 0,005

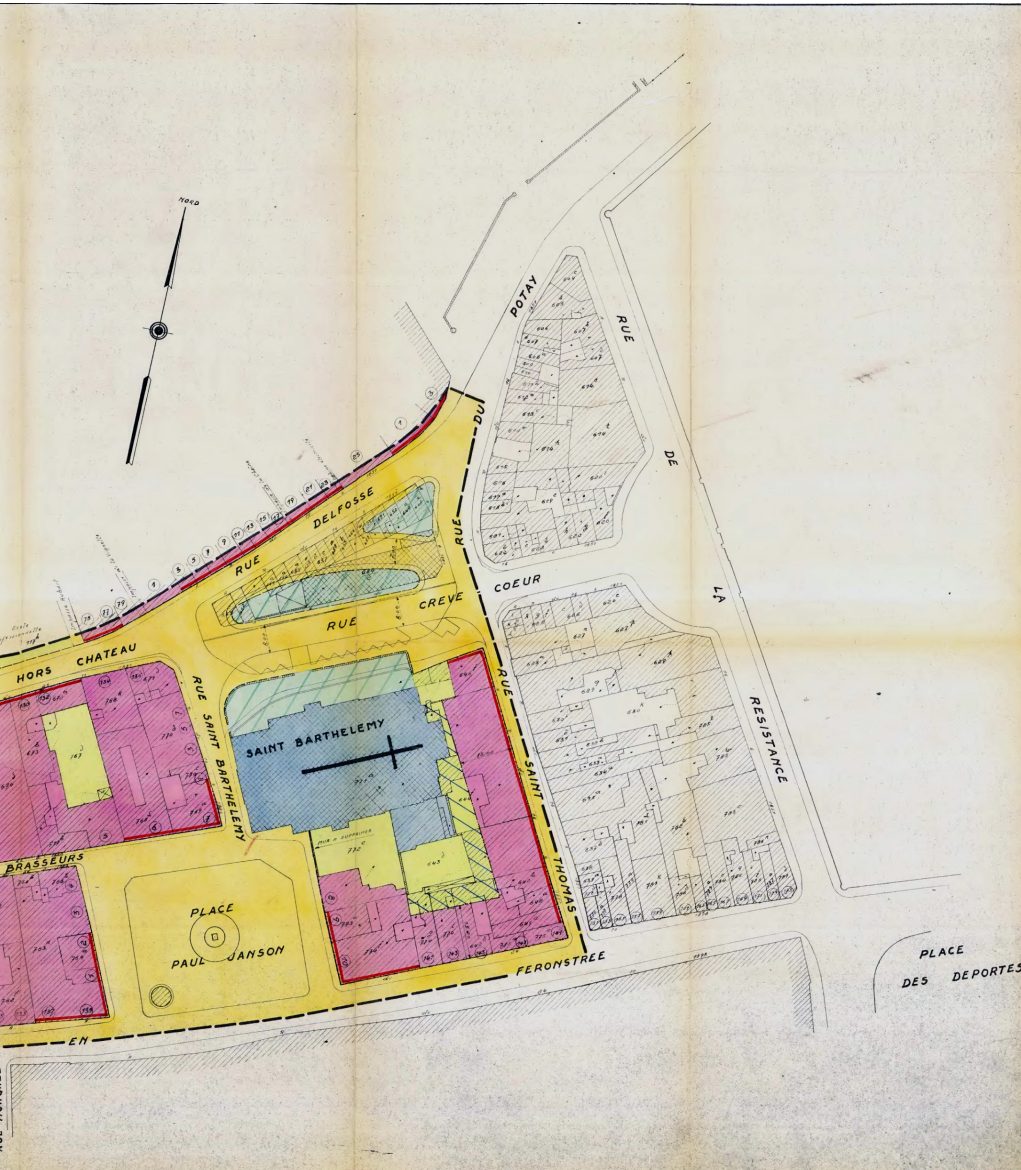
PRÉSENTE PAR L'INGÉNIEUR DIRECTEUR
 DIVISION
 LIÈGE le 28 mars 1954
J. Van Belle

Nel Approuvé provisoirement par le
 Conseil Communal en séance du
 29 mars 1954
 Sur le Conseil
 Le Secrétaire,
remant

Le Collège des Bourgmestre et Echevins
 certifie que le présent plan a été
 à l'Hôtel de Ville, à l'examen du
 public du 8 à 10 h du 26 et 1954
 Sur le Collège:
 Le Secrétaire,
 Les Bourgmestre et Echevins
remant

Nel Approuvé définitivement par le
 Conseil Communal en séance du 21 mars 1954
 Sur le Collège:
 Le Secrétaire,
 Les Bourgmestre et Echevins
remant





Vu et approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Liège le 25 mai 1962.
 Vu et approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Liège le 25 mai 1962.
 Vu et approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Liège le 25 mai 1962.

PROVINCE DE LIEGE
VILLE DE LIEGE
 SERVICE DE L'URBANISME

PLAN PARTICULIER N° 67 POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE SAINT BARTHELEMY.

ECHELLE 1/500
 Présenté par l'Ingénieur Directeur S. J. M. Suckelle.

PLAN DE DESTINATION ET DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Vu et approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Liège le 25 mai 1962.
 Vu et approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Liège le 25 mai 1962.
 Vu et approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Liège le 25 mai 1962.

10-5-1962

TABLEAU DES EXPROPRIATIONS
10 D^{em} 5^{em} C

N ^o D'ORDRE	N ^o PARCELLE	NOM DU PROPRIETAIRE	NATURE DU BIEN	SURFACE DE LA PARCELLE SUIVANT BIEN CADASTRE		NATURE	N ^o D'ORDRE	NATURE	N ^o D'ORDRE	PUISSANCE EXPROPRIANT
				EN ARES	EN CENTARES					
1	662	LIEGE, La Commune	école	52.0	—	—	—	—	—	—
2	663	MARLIS-DUYCK LOUYER-BEYLEM	maison	3.0	—	—	—	—	—	—
3	662	CLAUDE VERBELEN	maison	2.5	—	—	—	—	—	—
4	667	TART-WEHANT	maison	2.0	—	—	—	—	—	—
5	660	CHARMANT BOUSSA	maison	2.4	—	—	—	—	—	—
6	659	DELCOURT WERSON	maison	2.7	—	—	—	—	—	—
7	658	RENDERS NANTIN	maison	2.1	—	—	—	—	—	—
8	657	COUCHANT BURHET	maison	2.4	—	—	—	—	—	—
9	657	FRELIAT Ophal	maison	2.5	—	—	—	—	—	—
10	658	TELLIN Marie	maison	2.2	—	—	—	—	—	—
11	655	CHARNEUX Pierre CHARNEUX Adolphe	maison	1.5	—	—	—	—	—	—
12	659	LUCROIX SEVERE LUCROIX TITI	maison	2.4	—	—	—	—	—	—
13	654	OLIVIN VRANCIER VRANCIER-LAFOUR	maison	2.0	—	—	—	—	—	—
14	652	HEMBLEHE ALIDA	maison	3.0	—	—	—	—	—	—
15	651	VANMICHEL-DUPONT LAVALLÉE VIN MICHEL	maison	3.2	—	—	—	—	—	—
16	650	LARBEY NISSEN	maison	3.3	—	—	—	—	—	—
17	649	PEETERS LOISEN	maison	3.8	—	—	—	—	—	—
18	648	CHARLIER-RENNAIRE	maison	3.6	—	—	—	—	—	—

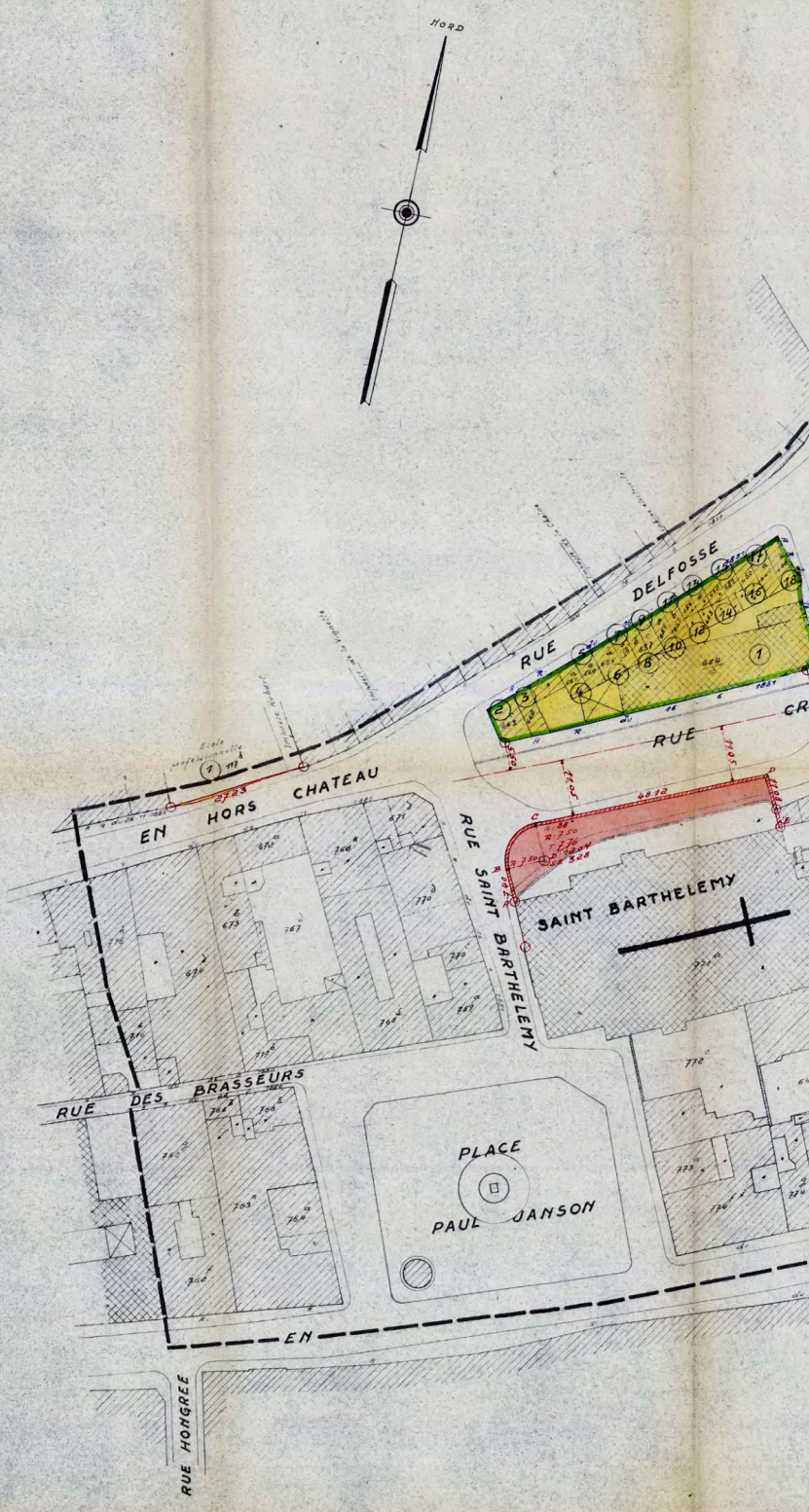
VILLE DE LIEGE

EMPRISE

1	177	LIEGE, La Commune	terrain	2329	—	—	—	—	—	—
---	-----	-------------------	---------	------	---	---	---	---	---	---

LEGENDE

NATURE	ETAT EXISTANT	DESTINATION	DESCRIPTION
—	—	—	Limite de plan particulier
—	—	—	Limite des parcelles
—	—	—	Limite de la zone d'expropriation
—	—	—	Alignement proposé
—	—	—	Alignement à reporter
—	—	—	Expropriation pour incorporation à la voirie
—	—	—	Voie désaffectée
—	—	—	Bâtiment privé en bon état
—	—	—	Bâtiment public en bon état





Vu et approuvé provisoirement par le Collège des Bourgmestres et Echevins
 le Conseil Communal en séance du 25 juillet 1962
 Par le Conseil
 Le Secrétaire, Le Bourgmestre, Le Collège, Le Bourgmestre

Le Secrétaire, Le Bourgmestre, Le Collège, Le Bourgmestre
J. Janssens *J. Janssens* *J. Janssens* *J. Janssens*

Vu et approuvé définitivement par
 le Conseil Communal en séance du 10 juin 1968

Le Secrétaire, Le Bourgmestre
J. Janssens *J. Janssens*

PROVINCE DE LIEGE
 VILLE DE LIEGE
 SERVICE DE L'URBANISME

PLAN PARTICULIER N° 67 POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE SAINT BARTHELEMY.

ECHELLE 1/500

Presenté par l'Ingénieur Directeur
 Liege le 25 mai 1962

J. Janssens

**PLAN D'EXPROPRIATION
 PAR ZONE**

Vu et approuvé provisoirement par le Collège des Bourgmestres et Echevins
 le Conseil Communal en séance du 2 juillet 1962
 Par le Conseil
 Le Secrétaire, Le Bourgmestre, Le Collège, Le Bourgmestre

Le Secrétaire, Le Bourgmestre, Le Collège, Le Bourgmestre
J. Janssens *J. Janssens* *J. Janssens* *J. Janssens*

Vu et approuvé définitivement par le Conseil Communal en séance du 7 octobre 1963

Le Secrétaire, Le Bourgmestre
J. Janssens *J. Janssens*

Vu pour être annexé à l'arrêté royal du 10-5-1960
 Le Ministre des Travaux Publics

J. Janssens
 (Sig. gén.) C.

LEGENDE

ARTICLE	ETAT EXISTANT	DESTINATION	DESCRIPTION	ARTICLE	PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES
A1			Limite de plan particulier	A1	ZONE DE CONSTRUCTIONS D'HABITATIONS FERMEES. a. DESTINATION. Sont seuls autorises: 1. les immeubles résidentiels 2. les entreprises commerciales et artisanales 3. les parkings automobiles fermés et couverts (seuls les accès pourront être visibles en façade) 4. Les rez 1 ^{er} et 2 ^e étages sont exclusivement commerciaux. a. QUANTITE DES CONSTRUCTIONS. 1. Pour les zones rez, 1 ^{er} et 2 ^e étages, il pourra être bâti sur toute la surface de l'isol, exclusion faite de la zone de recul. 2. En front de façade, les constructions ne pourront dépasser 5 niveaux plus combles au-dessus du rez. Les bâtiments se situés au centre de l'isol une zone de cours et jardins communs aux riverains de la partie résidentielle et dont la superficie sera d'au moins 40% de la superficie totale de l'isol. 3. L'ensemble des bâtiments sera couvert par un toit vernissé de type classique. c. ESTHETIQUE. 1. Les façades des niveaux supérieurs sont constituées essentiellement par un assemblage de cadres et d'éléments en pierre de Meuse et en béton armé moulé et vitré présentant un aspect fini lisse et comprenant l'adjonction de grains de pierres naturelles, de façon que la tonalité se rapproche le plus possible de celle de la pierre de Meuse. 2. Ces cadres seront juxtaposés suivant une modulation continue sur tout le développement de front de façade. La dimension du module horizontal sera toujours inférieure à la hauteur d'un étage de type résidentiel. 3. Les remplissages seront toujours réalisés au moyen de matériaux en pierres de Meuse ou en briques de terre cuite, fin naturelle, le format et l'appareillage de la maçonnerie seront de type régional. De toute façon, il ne sera fait usage que de matériaux naturels. 4. Les vitrines des niveaux inférieurs comprendront toute la hauteur de rez et du 1 ^{er} étage. 5. Les châssis de fenêtres seront en bois peint blanc ou en chêne vernis. 6. Les balcons seront recouverts d'ardoises naturelles avec ou sans lucarnes. Les corniches seront en pierre de Meuse, en béton préfabriqué identique à celui des cadres de façades ou en bois peint de ton blanc. La corniche sera moulurée de manière à présenter un profil régional classique. D. PUBLICITE. 1. Sauf pour le quai de la Dulle, toute publicité est prosaïte sur les façades ou sur les façades se trouvant à l'alignement. Elle ne sera admise qu'aux vitrines situées dans la zone de recul. En ce qui concerne le quai, la publicité totale sera limitée au 60% de la surface de la façade. 2. Aucune construction n'est autorisée sur la hauteur de rez et du 1 ^{er} étage. Elle sera donc couverte par le 2 ^e étage dont le front de voirie oblique coïncidera avec l'alignement. 3. L'alignement sera marqué par 2 colonnes supportant les niveaux couvrant la zone recul. Les colonnes seront réparties suivant le module et réalisées d'un matériau identique à celui des cadres de façade (Art. C1). c. Le sol sera dallé de schiste clivé ou de pierres de Meuse usées dont le dessin rappellera le module de base des façades. b. ZONE A CARACTERE ARCHEOLOGIQUE. 1. Cette zone comprendra des bâtiments à usage résidentiel ou commercial. Les façades seront soit reconstruites suivant le module original, soit, s'il s'agit de construction nouvelle, réalisées dans ses formes, matériaux et tonalités, dans un caractère classique typiquement régional. 2. La publicité sera autorisée uniquement au rez et ne pourra jamais dépasser le 60% de la surface de la façade. b. ZONE D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE. 1. Dans cette zone, il pourra être construit des locaux à usage administratif.
A2			ZONE DE REcul	A2	
A3			ZONE A CARACTERE ARCHEOLOGIQUE	A3	
A4			ZONE D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	A4	

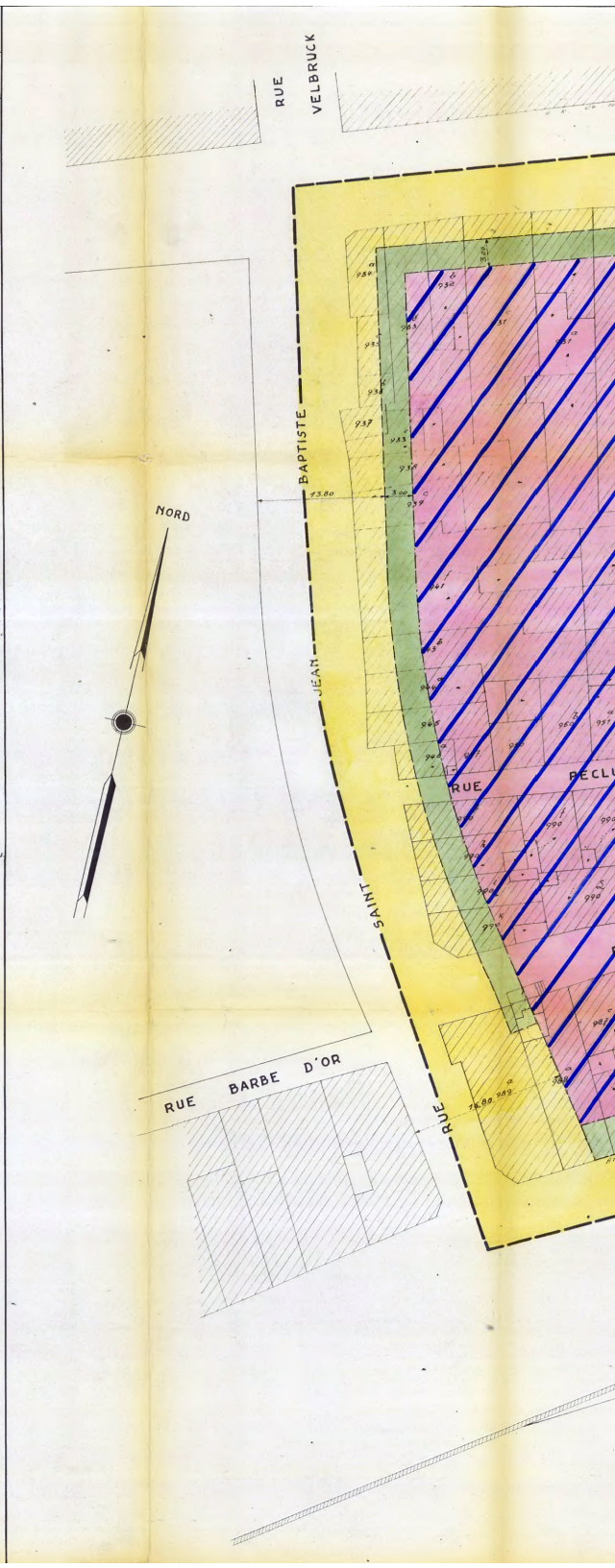


TABLEAU DES EXPROPRIATIONS

10^e DIVISION SECTION C

NUMERO	NOM DU PROPRIETAIRE	NATURE DU BIEN	SURFACE DE LA PARCELLE DU SOLIVANT	SURFACE DE LA PARCELLE EN EXPROPRIATION	INDICATEUR
936	S. R. LINCKA	maison	39	39	
933		maison	130	130	
936	FRAJSH LIEGENT	maison	13	13	
933		maison	39	39	
933		maison	66	66	
937	SCHUMACKER MICHAEL	maison	145	145	
937	LAPEYE JULIEN	maison	215	215	
945	SENBODER MAURICE	maison	230	230	
922		maison	54	54	
922		maison	99	99	
922		maison	66	66	
922		maison	107	107	
922		maison	310	310	
922	LAIDIER-VOLANT	maison	52	52	
922		maison	37	37	
922		maison	70	70	
922		maison	39	39	
922		maison	13	13	
922	KERKOCI JEAN	maison	102	102	
922	BOUY-ROCKERS	maison	364	364	
922	LEBRUN-ROFFI	maison	250	250	
922	HEBRION-TRILEN	maison	66	66	
922	LEBRUN-ROFFI	maison	94	94	
922	LEBRUN-ROFFI	maison	70	70	
922	FIEGEL-LEONARD	maison	37	37	
922	TROTT-ELMELT	maison	27	27	
922		maison	10	10	
922	DEJER-GERMAIN	maison	27	27	
922	DEJER-GERMAIN	maison	10	10	
922	DEJER-GERMAIN	maison	40	40	
922	DEJER-GERMAIN	maison	76	76	
922	DEJER-GERMAIN	maison	76	76	
922	DEJER-GERMAIN	maison	40	40	
922	DEJER-GERMAIN	maison	30	30	
922	DEJER-GERMAIN	maison	25	25	
922	DEJER-GERMAIN	maison	20	20	
922	DEJER-GERMAIN	maison	170	170	
922	DEJER-GERMAIN	maison	59	59	
922	DEJER-GERMAIN	maison	329	329	
922	DEJER-GERMAIN	maison	53	53	
922	DEJER-GERMAIN	maison	53	53	
922	DEJER-GERMAIN	maison	45	45	
922	DEJER-GERMAIN	maison	63	63	
922	DEJER-GERMAIN	maison	55	55	
922	DEJER-GERMAIN	maison	100	100	
922	DEJER-GERMAIN	maison	88	88	
922	DEJER-GERMAIN	maison	45	45	
922	DEJER-GERMAIN	maison	25	25	
922	DEJER-GERMAIN	maison	75	75	
922	DEJER-GERMAIN	maison	28	28	
922	DEJER-GERMAIN	maison	97	97	
922	DEJER-GERMAIN	maison	37	37	
922	DEJER-GERMAIN	maison	23	23	
922	DEJER-GERMAIN	maison	42	42	
922	DEJER-GERMAIN	maison	35	35	
922	DEJER-GERMAIN	maison	35	35	
922	DEJER-GERMAIN	maison	60	60	
922	DEJER-GERMAIN	maison	55	55	
922	DEJER-GERMAIN	maison	50	50	
922	DEJER-GERMAIN	maison	85	85	
922	DEJER-GERMAIN	maison	70	70	
922	DEJER-GERMAIN	maison	132	132	
922	DEJER-GERMAIN	maison	125	125	
922	DEJER-GERMAIN	maison	120	120	
922	DEJER-GERMAIN	maison	146	146	
922	DEJER-GERMAIN	maison	154	154	
922	DEJER-GERMAIN	maison	67	67	
922	DEJER-GERMAIN	maison	110	110	
922	DEJER-GERMAIN	maison	364	364	
922	DEJER-GERMAIN	maison	90	90	
922	DEJER-GERMAIN	maison	47	47	
922	DEJER-GERMAIN	maison	50	50	
922	DEJER-GERMAIN	maison	90	90	
922	DEJER-GERMAIN	maison	50	50	
922	DEJER-GERMAIN	maison	55	55	
922	DEJER-GERMAIN	maison	67	67	
922	DEJER-GERMAIN	maison	27	27	
922	DEJER-GERMAIN	maison	66	66	
922	DEJER-GERMAIN	maison	60	60	
922	DEJER-GERMAIN	maison	67	67	
922	DEJER-GERMAIN	maison	67	67	
922	DEJER-GERMAIN	maison	80	80	
922	DEJER-GERMAIN	maison	82	82	
922	DEJER-GERMAIN	maison	73	73	
922	DEJER-GERMAIN	maison	69	69	
922	DEJER-GERMAIN	maison	63	63	
922	DEJER-GERMAIN	maison	63	63	
922	DEJER-GERMAIN	maison	96	96	
922	DEJER-GERMAIN	maison	47	47	
922	DEJER-GERMAIN	maison	45	45	
922	DEJER-GERMAIN	maison	58	58	
922	DEJER-GERMAIN	maison	58	58	
922	DEJER-GERMAIN	maison	73	73	
922	DEJER-GERMAIN	maison	65	65	
922	DEJER-GERMAIN	maison	74	74	
922	DEJER-GERMAIN	maison	45	45	
922	DEJER-GERMAIN	maison	52	52	
922	DEJER-GERMAIN	maison	853	21	

COMMUNE

LA

LIEGE





LEGENDE

ARTICLE	ETAT EXISTANT	DESTINATION	DESCRIPTION
			Limite du plan particulier
			Limite de la zone d'expropriation
			Alignements proposés
			Alignements à supporter
			Expropriation pour incorporation à la voirie
			Voirie désaffectée
			Expropriation pour rattachement
			Bâtiments privés en bon état
			Limite des parcelles

PROVINCE DE LIEGE
VILLE DE LIEGE
 DIRECTION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS
 DIVISION URBANISME

**PLAN PARTICULIER N° 70 POUR
 L'AMENAGEMENT DE L'ÎLOT SAINT-
 GEORGES**

**PLAN D'ALIGNEMENT ET
 D'EXPROPRIATION PAR ZONE**

ECHELLE 0,005

Dressé par l'Ingénieur,
 Chef de Service,
 Liège, le 8 avril 1968
[Signature]

Présenté par l'Ingénieur-Directeur,
 Liège, le 8 avril 1968
[Signature]

Vo et arrêté pour être mis en œuvre par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Liège le 10 avril 1968. Pour le Collège, Le Bourgmestre M. [Signature]

Le Secrétaire, M. [Signature]

Vo pour être annexé à l'arrêté royal du 3 mai 1968. Le Directeur des Travaux Publics, M. [Signature]

Le Secrétaire, M. [Signature]

LA MEUSE

